



## Avoirs cachés découverts après divorce

-----  
Par maelle48

Bjr, j'ai signé qqs jours avant le prononcé du divorce à l'amiable (sans juge), à la demande de mon ex, un engagement à ne pas me retourner contre lui après le divorce pour qq raison que ce soit. Il a fait de même. Nous étions mariés sous communauté.

Ayant trouvé cette demande bizarre après coup, je me suis aperçue qu'il avait omis de mentionner certains comptes et placements, pour un montant élevé.

Je souhaite donc intenter pour fraude. L'engagement que j'ai signé me le permet-il ?

Merci d'avance de votre réponse

-----  
Par ESP

Bonjour  
MERCİ D'EXPLIQUER...

Vous dites avoir signé, alors que le Le 15 juillet, je vous disais

"Bonjour,  
Ne signez pas sans le montrer à votre propre défenseur ...

Il est difficile de dire ce que cela veut signifie, on pourrait supposer à titre d'exemple, les dettes et le principe de solidarité qui autoriserait un créancier à se retourner contre l'ex-conjoint ou qu'il veut cacher des éléments financiers (cela se voit fréquemment) .

Voyez rapidement un avocat savant qu'il ne soit trop tard, sinon vous devrez saisir le JAF pour déclaration frauduleuse.

Maintenant, voyez l'avocat.